





## Boycott du CTAC du 2 mars 2020 : déclaration liminaire des organisations syndicales CGT – FO – CFE CGC – Sud Centrale Solidaires

Samedi le premier ministre a annoncé le recours à l'article 49-3 afin de mettre un terme aux débats parlementaires sur la réforme des retraites proposée par son gouvernement.

Cela démontre l'impuissance du pouvoir exécutif à répondre aux interrogations sérieuses et légitimes des parlementaires à propos de ce projet incomplet, très approximatif et aux multiples inconnues. C'est également une nouvelle preuve, si celle-ci était nécessaire, que **le gouvernement refuse le débat et veut faire passer en force** ce projet de régression sociale minoritaire dans l'opinion publique.

Depuis plus d'un an, la **majorité des syndicats ici présents** s'est mobilisée pour refuser ce projet, **injuste et inéquitable**. Mobilisation multiforme, de manifestations en actions symboliques, le mouvement social a relayé l'opposition forte de la majorité de la population.

Aujourd'hui, le combat continue contre les reculs démocratiques et contre les attaques à notre système social. Dès samedi soir des rassemblements ont été organisés, des appels à rassemblement ont été lancés pour les jours à venir et d'autres actions sont en cours d'organisation. [Voir le communiqué intersyndical du 2 mars 2020]

C'est dans ce contexte que se tient aujourd'hui notre CTAC. Les thématiques abordées pourraient paraître éloignées de ce contexte national que nous venons de rappeler. Pourtant, au vu de la désorganisation qui a prévalu dans la préparation de cette instance, au vu des questions soulevées par les points à l'ordre du jour, nous ne pouvons que constater la déclinaison locale de ces calendriers contraints sans prise en compte des propositions des organisations syndicales, enfermant le dialogue social dans une posture d'écoute passive. Surtout que, depuis sa nomination, il y a 3 mois déjà, nous n'avons toujours pas rencontré la secrétaire générale et que nous sommes dans l'inconnu sur ses « lignes directrices » et les projets qu'elle compte mettre en œuvre au secrétariat général de Bercy.

Si nous étions restés, nous vous aurions dit notre scepticisme face à la création d'une nouvelle entité au sein de la DGE. Création qui va totalement à rebours des préconisations du premier ministre dans sa circulaire de juillet dernier, que vous mettez allègrement en œuvre, de disparition/fusion des petites structures avec en ligne de mire des délocalisations dont en revanche nous ne savons absolument rien. Qui plus est, **cette création vient se rajouter aux problèmes pendants, toujours non résolus**, de la réorganisation, poussive, en cours.

Si nous étions restés, nous vous aurions dit que la réorganisation de la DAE telle qu'elle nous a été présentée vient se rajouter à des **difficultés non résolues existant depuis des années** au sein de cette direction. La présentation qui nous a été faite souffrait d'un manque de riqueur

qui ne nous a pas permis de comprendre l'impact réel qu'elle aura sur les agent.e.s. De l'aveu même de son directeur, celle-ci se fait dans un « **calendrier précipité** ». Nous aurions également relevé et regretté le recours à des consultants extérieurs, payés en fonction des résultats des réformes, traités comme des tâcherons !

Si nous étions restés, nous aurions rappelé que la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) est le résultat de la disparition des CAP qui permettaient aux agent.e.s de voir leur carrière interrogée dans un cadre collectif et non pas enfermé dans un tête à tête avec l'administration, entrainant individualisme et compétition entre les agent.e.s. Nous serions également revenus sur les difficultés de la mobilité en administration centrale : manque de postes, recours accru aux contractuell.e.s et recherche, inefficace, du mouton à 5 pattes renvoyant les agent.e.s à un sentiment d'incompétence et d'inutilité.

Si nous étions restés, nous aurions dit nos interrogations sur l'expérimentation en cours au SCBCM (PM) et son extension au SCBCM des MEF, nos inquiétudes face aux formations nécessaires pour ces nouvelles dispositions et le **manque de quantification de l'impact sur les agent.e.s**.

Si nous étions restés, nous aurions également évoqué la question de la gestion de la crise sanitaire liée au Coronavirus, en interne des MEF, et le **mépris dans lequel sont tenus les membres du CHSCT de centrale**, non invité.e.s à la réunion d'information organisée par la Secrétaire générale de Bercy.

Mais si nous étions restés, vous n'auriez que **partiellement et partialement** répondu à nos questions, aucun des textes proposés n'en auraient été modifiés, nous n'aurions pas obtenu de délai dans la mise en œuvre de ces réorganisations et réformes, **les agent.e.s n'en auraient pas été mieux traités...** 

Alors, nous sommes venus vous dire que nous ne restons pas. Nous allons prendre le temps que nous aurions pu consacrer à la réunion de cette instance pour informer les agent.e.s des mauvaises façons faites à l'ensemble des futur.e.s retraité.e.s par la mise en œuvre du 49.3 et les appeler aux rassemblements qui sont prévus ce jour et demain. Et informer l'ensemble des agent.e.s de l'administration centrale des déclinaisons de la loi de transformation de la fonction publique, dans la précipitation, sans concertation, avec une information très minimaliste des agent.e.s et de leurs représentant.e.s.

Pour protester contre le passage en force du gouvernement, les rendez-vous à l'initiative des organisations syndicales :

- Lundi 2 mars à 18 heures place de la République
- Mardi 3 mars à 14 heures place de la République.